

SAISINE



Orientations budgétaires 2022

Adopté en séance plénière
du 9 décembre 2021

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre et 6 abstentions.

Les Orientations Budgétaires (OB) pour l'année 2022 sont les premières de la nouvelle mandature du Conseil régional. Elles préfigurent un budget 2022 qui serait de l'ordre de 3,5 Md€ soit une progression de 3,5% par rapport au budget 2021.

Le CESER estime que les OB devraient s'appuyer sur une analyse systémique. Les différentes transitions, au cœur du document, se complètent et ne doivent pas être traitées séparément.

Après plusieurs réformes majeures au cours des derniers exercices, la structure des recettes de la collectivité régionale se stabilise en 2022. Comme l'indique le rapport de présentation, 47% des recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Région sont désormais imputables à la fraction de TVA. En cohérence avec ses positions antérieures et son Avis sur l'Analyse rétrospective et prospective des finances régionales de 2021, le CESER identifie le risque qui pèse sur le budget régional compte tenu de la sensibilité de cette recette aux aléas conjoncturels et à la consommation des ménages.

Les OB 2022 mettent en avant une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement supposée permettre leur évolution contenue. Cette évolution serait réservée au plan Jeunes, au PACTE, au reversement de CVAE et aux fonds européens. Hors ces facteurs, les dépenses de fonctionnement seraient en baisse de 2,6 %. Le CESER demande au Conseil régional de clarifier sa stratégie à moyen terme en matière de diminution des dépenses de fonctionnement en indiquant précisément sur quels postes et dans quelle proportion celle-ci va s'appliquer. En effet, le CESER souhaiterait connaître les dépenses que le Conseil régional considère comme « un levier d'action » pour contenir ou faire diminuer ses dépenses de fonctionnement.

La partie sur les effectifs dans l'annexe sur les ressources humaines comporte des tableaux similaires à ceux exposés lors des précédentes OB. Le CESER réitère donc sa demande d'obtenir des données sur les effectifs qui soient à jour et présentées dans des tableaux synoptiques incluant une vision dynamique et prospective. Cette approche prospective semble indispensable compte-tenu que la catégorie des « 55 ans et plus » représente environ un tiers des effectifs. Le CESER constate la diminution des effectifs (-160 agents) entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020 et demande au Conseil régional d'expliquer cette évolution. La saisine sur le Budget Primitif (BP) 2022 interviendra en janvier ; le CESER sollicite donc, à cette occasion, l'obtention de données complémentaires, au 31/12/2021, concernant les ressources humaines.

Les OB 2021 évoquaient la réalisation d'un schéma directeur immobilier des bâtiments de l'institution qui devait servir de base au futur plan d'action pluriannuel. Il n'est plus fait mention de ce schéma dans les OB 2022 mais d'une stratégie patrimoniale pour l'avenir et d'une optimisation des surfaces de bureaux (notamment en lien avec le télétravail). Le CESER souhaite savoir si le schéma directeur a été réalisé et demande, le cas échéant, à en avoir connaissance. Par ailleurs, le CESER attend des précisions concernant l'optimisation des surfaces de bureaux et, sur le volet numérique, sur l'écosystème « digital workplace » afin d'identifier les éventuelles répercussions sur les conditions de travail des agents de la collectivité.

Concernant l'investissement, le Conseil régional indique vouloir atteindre, en 2022, un montant d'investissement record. Le CESER encourage la collectivité régionale dans ses démarches de soutien au territoire et à ses acteurs et, à ce titre, accorde beaucoup d'importance au contenu du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il souhaite que le Conseil régional lui communique un PPI détaillé

présentant année par année et priorité par priorité les montants prévisionnels de dépenses ainsi que plusieurs exemples de projets d'investissement représentatifs.

Les OB 2022 prévoient un taux d'épargne estimé à 16% et une capacité de désendettement estimée à 7,5 ans. Dans un contexte d'incertitudes liées aux recettes, le CESER émet des réserves quant à la possibilité de concilier, sur le long terme et sans évolution majeure en section de fonctionnement, une politique d'investissement volontariste et un maintien des indicateurs liés à l'endettement.

Les OB 2022 évoquent la démarche d'évaluation « Climat » du budget initiée par la collectivité. Celle-ci semble être la traduction opérationnelle des annonces faites concernant le Budget Vert au moment du BP 2021. Le CESER est dans l'attente de pouvoir constater, lors du BP 2022, l'incidence sur la présentation du budget de l'application de cette démarche.

Cohésion sociale

Concernant la cohésion sociale, le CESER regrette que les informations ne soient pas suffisamment détaillées notamment sur les éléments de diagnostic qui ont conduit aux choix opérés en terme d'objectifs et de priorités.

La pandémie a révélé une accentuation de la vulnérabilité de certaines catégories de personnes en Grand Est, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de se nourrir de nouveaux indicateurs concernant la montée de la paupérisation. Il préconise que ces questions soient prises en charge d'une manière plus forte dans les politiques publiques du Conseil régional.

De ce point de vue, le CESER regrette que les nombreuses recommandations formulées tant au niveau des questions de santé, de l'attention portée aux jeunes, de l'importance à porter aux droits fondamentaux que sont l'accès aux sports, à la culture et à l'éducation, ne semblent pas avoir été prises en compte.

Santé

Le CESER salue le volontarisme et l'engagement de la Région sur la thématique santé pour assurer l'offre de soins. Le CESER engage la Région à prendre en compte l'existence et l'importance de la mutualisation interrégionale et transfrontalière. Il préconise également de mieux prendre en compte les disparités territoriales, de s'appuyer davantage sur les Contrats Locaux de Santé et d'en accentuer la dynamique. Dans ce cadre, il convient de favoriser l'accès aux soins primaires sur tout le Grand Est y compris en terme d'éducation à la santé et de prévention.

Le CESER attire l'attention sur les risques liés à la multiplicité des structures d'offre de soins : tiers lieux, télémédecine, maisons de santé pluri professionnelles, maisons sport santé. Cela risque de complexifier et d'alourdir la prise en charge des malades. L'objectif est d'améliorer l'offre de soins sur l'ensemble des territoires et d'adapter les réponses aux problématiques posées dans une logique de qualité de l'accompagnement. Les Maisons Sport Santé se développent progressivement dans le Grand Est, il est indispensable de faire le lien avec PRESCRI'MOUV (dispositif régional de prescription d'activité physique).

La téléconsultation ne doit pas se substituer durablement à la présence physique des professionnels de santé et doit rester un outil de substitution ou de première approche du diagnostic. Elle ne doit pas pallier l'absence de professionnels de santé. Il est nécessaire de cartographier les emplacements de la

télémédecine dans le territoire, les lieux d'implantation doivent être adaptés aux besoins de la population.

Le Conseil régional soutient les Maisons de Santé pluri professionnelles publiques et privées. Le CESER recommande que des conditions soient imposées aux professionnels de santé, bénéficiant des soutiens financiers, par les acteurs publics. Les offres publiques et privées, notamment non lucratives, peuvent être complémentaires, toutefois il est important de veiller à leur bonne coordination à l'échelle locale dans l'intérêt général.

Le Conseil régional doit identifier les leviers pour fidéliser les professionnels de santé (mobilité, salariat, conditions de travail, attractivité du territoire...).

De plus, au regard de l'évolution démographique, la prise en charge du grand âge nécessite des moyens plus importants en direction des professionnels du maintien à domicile (faible attractivité des métiers).

Le CESER demande à être partie prenante des assises de la santé des jeunes qui devraient permettre de dresser un état des lieux avec les jeunes, les associations et les acteurs de la santé.

Jeunesse

Le CESER rappelle l'importance de multiplier les canaux de diffusions (familles, réseaux sociaux, médiateurs ...) pour favoriser l'information en direction de la jeunesse sur l'ensemble des dispositifs les concernant. Par ailleurs, l'accompagnement dans un logement doit favoriser l'autonomie des jeunes pour lutter contre leurs vulnérabilités.

Le CESER souligne l'initiative du déploiement du PASS mobilité Jeunes mais regrette que les politiques en direction de la jeunesse soient insuffisamment détaillées notamment concernant les trois autres défis : orientation et insertion, entrepreneuriat, engagement et citoyenneté.

Sport

Le CESER souscrit aux orientations du Conseil régional en matière de politiques sportives. Néanmoins, il s'interroge sur le maintien des aides régionales aux associations sportives favorisant le sport pour tous.

Le CESER a formulé plusieurs préconisations dans son Avis de décembre 2020 intitulé « Sport pour tous, vers un contrat gagnant-gagnant » pour favoriser la pratique du sport pour tous. Il invite le Conseil régional à les prendre en compte.

Culture

Le CESER déplore que le tourisme soit séparé de la culture et que la création soit uniquement abordée sous l'angle du numérique.

Le CESER regrette une véritable régression dans les ambitions en faveur de la culture qui est réduite à portion congrue.

Sur l'inventaire et sur les musées, l'approche privilégie le numérique, au détriment du rapport à l'œuvre, à l'éducation et aux pratiques culturelles.

La multiplication des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ainsi que l'absence de mention de la notion de droits culturels interrogent le CESER.

La précarité des artistes, mise en avant pendant la pandémie, a disparu des préoccupations avec la reprise et le CESER s'inquiète de la disparition des mots « artistes », « emploi culturels », « résidence

d'artistes » dans le texte des OB 2022 alors que le spectacle vivant, secteur qui a le plus souffert, est vecteur de cohésion sociale.

Le CESER aurait souhaité la prise en compte de sa demande de création d'un fonds de soutien aux artistes, formulée dans son Avis sur le Budget Supplémentaire (BS) 2021.

Citoyenneté, vie associative et solidarité

Le CESER souscrit à la priorité du Conseil régional sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le CESER s'interroge de l'absence d'éléments sur le secteur associatif et sur l'éducation populaire.

Il s'inquiète particulièrement de l'absence de description du projet interreligieux et demande des précisions sur ce sujet.

Environnement et territoires

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional d'engager une analyse de l'ensemble de ses politiques, dénommée « Budget vert », au travers du prisme du climat. Il note qu'il s'agit d'une première étape et que les critères biodiversité et gestion de la ressource en eau seront également pris en compte ; le CESER souhaite leur mise en œuvre rapidement.

Numérique

Le CESER relève que les objectifs de déploiement de la fibre optique ont été tenus malgré la crise sanitaire. En raison de l'ambition du SRADDET de réduire la consommation d'énergie, il alerte sur les usages croissants du numérique, important consommateur en électricité et émetteur de gaz à effet de serre. Il pose la question de la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation du citoyen au bon usage du numérique.

Economie circulaire et transition énergétique

Le CESER préconise que la Région, qui accompagne le développement des EnR (éolien, solaire, méthanisation), réalise un état des lieux, sous la forme d'une cartographie, des zones vulnérables au titre de la biodiversité et de la préservation de l'eau, deux compétences régionales. Cet état des lieux pourrait être utile pour les décideurs publics (communes, intercommunalités, État...).

Le CESER constate que certains dispositifs d'économies d'énergie (telle que l'isolation à un euro) donnent lieu à des travaux mal maîtrisés ou mal réalisés, pouvant mettre en danger les habitants, quand ils sont effectués par des entreprises peu scrupuleuses. Pour éviter ce type de dérives qui affectent la pertinence des politiques engagées en faveur de la sobriété énergétique, le CESER préconise de mieux faire connaître le réseau des conseillers info-énergie et la société d'économie mixte OKTAVE auprès des maires, des intercommunalités, des associations de consommateurs, des syndicats de copropriété et des propriétaires.

Biodiversité

Le CESER souligne l'important travail qui a permis l'obtention du « projet LIFE Biodiv'Est » qui, à notre connaissance, est la seule candidature LIFE retenue en France. Ce programme européen de financement porte une ambition forte permettant notamment de mobiliser les acteurs en renforçant les moyens d'actions en faveur de la biodiversité sur une période de 10 ans.

Le CESER approuve l'ambition du Conseil régional de protéger 50 000 ha d'espaces naturels supplémentaires. Il aimerait connaître les différents degrés de protection qui s'appliqueront sur ces espaces.

Le CESER note avec satisfaction la poursuite de l'appel à projets Trame verte et bleue et l'ambition régionale de planter 1 000 km de haies d'ici 2027. Cette action d'ampleur nécessite un accompagnement des pépiniéristes du territoire pour qu'ils puissent être en mesure de fournir un maximum de plants locaux (label « Végétal-local »). Il préconise de prioriser la plantation de haies sur les secteurs où les paysages ont été les plus transformés.

Préservation de l'eau

Concernant la politique régionale en faveur de la préservation du rôle de « château d'eau » du Grand Est, le CESER rappelle son avis « Politique et Gouvernance de l'eau dans le Grand Est : comment les rendre plus efficaces ? » adopté le 15 avril 2021.

Formation tout au long de la vie

Le secteur de la formation professionnelle est essentiel pour accompagner l'après crise vers la mise en œuvre des transitions de Business Act. Une augmentation de 10,1 % est prévue sur la formation, l'emploi et la jeunesse avec un budget de l'ordre de 1,1 Md€. Pour autant, l'aspect essentiel de la formation ne transparait pas pleinement dans le document.

Dans le cadre de ces OB 2022, le CESER a rencontré des difficultés à réaliser son travail d'analyse dans la mesure où ces orientations ne sont pas assez étayées et manquent d'éléments factuels et chiffrés.

Formation professionnelle

Les objectifs visés dans les OB 2022 pour la formation professionnelle sont appréciables en termes de développement des compétences en lien avec les transitions écologiques, énergétiques, industrielles, numériques à la fois pour les entreprises et les demandeurs d'emploi. Cependant, les engagements qui contribueraient à cette stratégie restent flous.

Cette appropriation de la démarche compétences est un sujet dont le CESER vient de se saisir.

Le CESER réitère et insiste sur sa demande d'évaluations qualitatives à la fois sur les formations et le suivi des stagiaires afin d'en mesurer les impacts.

Le CESER rappelle que la formation professionnelle se fait tout au long de la vie, les demandeurs d'emplois ne doivent pas être le seul public cible et qu'il existe en Grand Est 11 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) sur lesquels il recommande de capitaliser.

Formations sanitaires et sociales

Au-delà de l'augmentation des quotas, le CESER souligne, à nouveau, qu'il est incontournable de revoir à la fois les conditions de travail et la rémunération de certains métiers en tension dont ceux du sanitaire et du social.

Orientation

Sur le recours à la digitalisation pour la promotion des métiers et notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour faciliter la mise en relation entre les offres et les demandes de stages, d'emploi ou de formation, le CESER rappelle son triptyque « informer, communiquer et accompagner » issu de son avis sur « L'orientation : les clés de la réussite ». L'accompagnement est primordial dans

l'appropriation de l'information ; le recours à une intelligence artificielle ne s'inscrit pas dans cette logique. La Région a un rôle de lien social et ne peut s'y soustraire au profit d'une IA qui ne peut être qu'un outil.

Le CESER réitère et insiste sur la nécessité de remettre l'humain au centre des dispositifs.

Le CESER rappelle également que la région Grand Est est dotée de deux dispositifs d'orientation dans le cadre des territoires d'innovation pédagogiques du PIA3 (Noria et Ailes) et que ceux-ci couvrent l'ensemble du territoire régional. A ce titre, le CESER préconise que la politique régionale d'orientation s'établisse dans le cadre de ces dispositifs dont la Région est un des partenaires.

Lycées

Sur les objectifs de Bâtiments Basse Consommation (BBC) d'ici 2050, le CESER demande la transmission d'un bilan des opérations déjà menées et du plan de programmation des opérations futures avec des objectifs intermédiaires évaluables.

Le projet de « Très haut débit de l'alimentation » dans les cantines scolaires est vertueux. Cependant, le CESER demande une évaluation, dans un futur proche, des répercussions de ce projet tant du point de vue économique que du point de vue de la mise en relation d'acteurs locaux.

Le renforcement de l'attractivité, de la qualité et des conditions d'accueil des lycéens dans les internats correspond à un besoin réel des territoires et des familles. Le CESER préconise la réalisation d'un inventaire des potentiels hébergements disponibles avec un regard croisé sur les collèges. La question des étudiants en BTS dans les lycées ne doit pas être écartée.

Sur le lycée 4.0, le CESER réitère sa demande de transmission et de présentation d'un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages ...) et qualitatif.

S'agissant du plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées, bien qu'annoncée comme la solution la plus appropriée pour lutter contre les violences scolaires, peu d'éléments factuels permettent de connaître son efficacité. Le CESER demande plus d'informations sur le sujet et s'interroge sur la gestion envisagée des images.

Les éléments figurant dans les OB ne permettent pas d'appréhender pleinement la démarche stratégique des réseaux d'établissement et l'incitation à l'adhésion à des CMQ. Le CESER demande plus d'informations sur le sujet.

Sur ces deux derniers points, le CESER indique la nécessité de consulter en amont les personnes concernées par ce type de projet afin de vérifier les besoins réels et de lever certaines inquiétudes.

Enseignement supérieur et recherche

Les OB ne font que des références marginales à l'Université et aux organismes de recherche, le CESER constate un manque de stratégie pour le domaine de l'enseignement supérieur et le domaine de la recherche ce qui est préoccupant aux regards des défis actuels.

Le CESER préconise que la Région s'appuie sur l'ESRI et contribue au développement de ce secteur.

Coopérations transfrontalières et relations internationales

Le CESER déplore que les éléments fournis concernant le transfrontalier et l'international soient parcellaires et paraissent détachés de toute feuille de route politique. Il rappelle que le Conseil régional

a adopté fin 2018 des orientations stratégiques transfrontalières et internationales. Ces documents devraient selon lui constituer une feuille de route permettant de mettre en perspective les OB sur ces thématiques. Des références à d'autres documents de cadrage tel le schéma territorial de la Grande Région seraient également bienvenues.

Concernant la Grande Région, le CESER salue la préparation d'un Livre blanc en vue d'une meilleure gestion des crises futures dans les zones frontalières. Il demande que le CES de la Grande Région soit associé à sa rédaction.

Compte tenu de la crise sanitaire durable qui a sensiblement perturbé le fonctionnement quotidien des zones frontalières, le CESER s'étonne que la santé n'apparaisse pas comme un axe prioritaire de la coopération transfrontalière.

Au sujet de Grand Est-Europe, qui représente les acteurs du Grand Est au niveau européen, le CESER souhaite qu'une évaluation de cet outil soit effectuée le moment venu, afin d'en estimer la plus-value réelle.

Le CESER découvre la construction annoncée d'une stratégie Allemagne et souhaiterait en savoir plus à son sujet, notamment quels sont les partenaires associés à cette démarche.

Concernant les engagements de la Région en faveur du co-développement, le CESER s'interroge sur la « capacité de résilience des territoires partenaires de la Région ». Qu'entend-on par « résilience » et de quels territoires partenaires s'agit-il ?

Économie et emploi

La 5^{ème} vague de Covid est une incertitude qui pèse fortement sur la reprise de l'économie, notamment l'économie de proximité, qu'il ne faut pas ignorer.

Les difficultés de recrutements sont également très prégnantes et l'évolution des modes de travail (télétravail) bousculent les organisations.

Enfin, les pénuries des matériaux et matières premières sont aussi un facteur de fragilisation de la reprise économique, dans tous les secteurs d'activité.

La prise en considération de risques forts tels que l'inflation ou l'endettement des entreprises pouvant s'accroître, pour certaines, avec des difficultés de remboursements des PGE, fait partiellement défaut. Cela ne va-t-il pas être de nature à générer une frilosité des entreprises pour investir, notamment dans les transitions ?

Pour mesurer l'efficacité environnementale réelle de la production des entreprises, il sera opportun d'utiliser des référentiels tels que les Analyses de Cycles de Vie.

Economie sociale et solidaire

L'ESS, dont le poids économique en région est important, n'apparaît pas dans le document, ce qui est regrettable et pose la question de la place de l'ESS et de la prise en compte de son rôle pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux...Le CESER relève de manière paradoxale que la question du développement de l'ESS est largement abordée dans la stratégie régionale des fonds européens 2021-2027.

Le CESER sera attentif à ce que la mise en œuvre des OB puisse s'inscrire de manière transversale dans une dynamique territoriale incluant l'ensemble des acteurs.

Accompagnement des acteurs économiques

Les moyens d'accompagnement des acteurs économiques doivent être renforcés avec les fonds européens pour soutenir l'investissement. De ce point de vue, le CESER alerte, d'une part, sur la méconnaissance des modalités d'accès aux fonds européens et, d'autre part, sur la complexité liée à l'utilisation et à la justification des financements européens (fonds structurels), notamment pour les petites entreprises.

La priorité aux investissements doit s'accompagner d'une réflexion sur les moyens d'ingénierie que leur mise en œuvre implique.

La transition numérique est particulièrement détaillée. Le CESER estime que ce domaine qui n'est pas la solution unique ne doit pas primer sur les autres transitions et être conduit avec discernement.

Le choix de réaffecter les moyens financiers vers les trois moteurs du changement (industrie 5.0, transition numérique et transition écologique) au détriment de dispositifs anciens n'ayant plus de pertinence peut avoir une certaine logique, mais appelle des précisions quant aux arbitrages qui seront faits.

Industrie, innovation, tourisme et agriculture

La préoccupation autour des transitions de l'industrie figurant dans les OB ne doit pas faire oublier les besoins des petites entreprises du commerce et de l'artisanat qui connaissent des difficultés économiques conjoncturelles.

Concernant l'innovation, le document des OB apporte peu de détails, et ne fait aucune référence à la stratégie de spécialisation intelligente (S3). L'innovation est pourtant un levier incontournable de la réussite des 3 transitions pour les PME.

S'agissant du tourisme, le CESER se demande comment les professionnels pourront être associés à la révision des dispositifs. Le CESER souligne une évolution assez sensible de la politique touristique qui ne serait plus seulement tournée vers le haut de gamme, mais qui s'adresserait à tous les publics. Le CESER souhaiterait des précisions sur la relation entre les politiques culturelles et touristiques (SEM « tourisme et culture », quels objectifs et quel fonctionnement ?).

Dans le domaine de l'agriculture, la transition vers une 3^{ème} voie n'est pas très détaillée et ne doit pas oublier la conservation de la souveraineté alimentaire des territoires. Le CESER appelle à la vigilance concernant les réalités de la demande sur les marchés. Le CESER s'interroge sur la mise en cohérence entre la stratégie en faveur de la bioéconomie, qui soutient les biocarburants, et l'accompagnement dans la transition de l'industrie automobile vers l'électrique.

Dans le domaine de la bioéconomie, les filières soutenues sont surtout celles d'intensité technologique moyenne, le CESER souhaiterait que les efforts soient aussi dirigés vers les filières à plus forte intensité technologique (bioéconomie, biotechnologies).

Mobilités et infrastructures de transport

Le CESER regrette le caractère succinct du document au regard des enjeux financiers. S'il est favorable à la transition écologique, il ne distingue pas, à travers ce document, des orientations suffisamment

explicitement garantissant le caractère durable des solutions ébauchées. Dans une région nécessitant une attention toute particulière en matière de cohésion territoriale, il appelle à penser globalement la mobilité en intégrant la place de chaque mode de transports, l'aménagement du territoire et les possibilités ouvertes par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

S'agissant d'une mobilité ferroviaire innovante, durable et pour tous, si le CESER est favorable à une politique ambitieuse en matière ferroviaire et à une meilleure qualité de service proposée à l'utilisateur, il réclame une étude prospective sur les potentielles économies liées au changement d'opérateur à venir en lien avec les nouveaux entrants (mise en concurrence). Il considère que ce changement doit être positif en terme de coût pour le Conseil régional et du maintien d'un prix satisfaisant pour l'utilisateur.

S'agissant des investissements en faveur du matériel roulant, le CESER souhaite que la question du mode de propulsion soit intégrée dans la réflexion, sans oublier les modalités de production de l'énergie. Pour ce qui est de l'électricité et de l'hydrogène, solutions d'avenir pour le transport ferré, elle est vertueuse si cette énergie est produite dans des conditions adéquates.

S'agissant des plateformes aéroportuaires et portuaires soutenues, le CESER demande à connaître la vision stratégique sur le long terme et le devenir de plusieurs de ces plateformes. Au regard du retour d'expérience liée à la crise sanitaire, la place de celles-ci, selon leurs caractéristiques, mérite d'être réinterrogée.

S'agissant des infrastructures, le CESER, dans la continuité de sa réflexion, demande d'intégrer le projet de la gare d'interconnexion en Lorraine, qui n'a, ni été acté ni annoncé, dans les OB comme un projet structurant en région Grand Est. Il recommande avec insistance que le Conseil régional profite de la possibilité existante en matière de financements européens (mécanisme d'interconnexion en Europe).

S'agissant du Plan vélo régional en 2022, si le CESER est favorable quant au principe, il demande à connaître les raisons du décalage de ce plan déjà annoncé en 2021.

S'agissant du Réseau routier régional en voie d'unification, le CESER s'interroge sur l'orientation affichée en matière de réseau : s'agit-il de la prise de compétence en matière de réseau routier ? Si le CESER accueille favorablement la politique de verdissement du parc, il s'interroge sur le coût et les investissements nécessaires pour les opérateurs de transport et la lisibilité en matière de contrat par le Conseil régional.

Conclusion générale

Pour le CESER, l'association de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes, dont les corps intermédiaires sont partie intégrante, est indispensable. Celle-ci est une composante de l'exercice de la démocratie, traduit l'expression collective et permet d'améliorer et de favoriser l'acceptabilité des interventions publiques.

Dans le cadre de ces OB, le CESER constate la poursuite et la reconduction de plusieurs dispositifs sans que ces derniers aient fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation. Si la continuité d'action apparaît sécurisante pour les acteurs du territoire, elle doit systématiquement s'accompagner d'une démarche d'amélioration continue via l'évaluation des politiques publiques.

Cette évaluation comme l'analyse du contexte socio-économique requièrent la définition d'indicateurs adaptés, pertinents et exhaustifs. Le CESER demande donc au Conseil régional de définir des indicateurs qui permettent une analyse à la fois économique mais aussi sociale et environnementale.

Enfin, le CESER préconise au Conseil régional de toujours mettre en perspective les orientations stratégiques prises dans le cadre des OB avec celles figurant dans les différents schémas régionaux.

Le CESER :

- estime que les OB devraient s'appuyer sur une analyse systémique ;
- identifie le risque qui pèse sur le budget régional compte tenu de la sensibilité de la recette TVA aux aléas conjoncturels et à la consommation des ménages ;
- demande au Conseil régional de clarifier sa stratégie à moyen terme en matière de diminution des dépenses de fonctionnement ;
- réitère sa demande d'obtenir des données sur les effectifs qui soient à jour et présentées dans des tableaux synoptiques incluant une vision dynamique et prospective ;
- demande au Conseil régional d'expliquer la diminution des effectifs ;
- attend des précisions concernant l'optimisation des surfaces de bureaux et, sur le volet numérique, sur l'écosystème « digital workplace » afin d'identifier les éventuelles répercussions sur les conditions de travail des agents de la collectivité ;
- souhaite que le Conseil régional lui communique un PPI détaillé présentant année par année et priorité par priorité les montants prévisionnels de dépenses ainsi que plusieurs exemples de projets d'investissement représentatifs ;
- émet des réserves quant à la possibilité de concilier, sur le long terme et sans évolution majeure en section de fonctionnement, une politique d'investissement volontariste et un maintien des indicateurs liés à l'endettement ;
- préconise que les questions sur la montée de la paupérisation soient prises en charge d'une manière plus forte dans les politiques publiques du Conseil régional ;
- préconise de mieux prendre en compte les disparités territoriales, de s'appuyer davantage sur les Contrats Locaux de Santé et d'en accentuer la dynamique ;
- attire l'attention sur les risques liés à la multiplicité des structures d'offre de soins : tiers lieux, télémédecine, maisons de santé pluri professionnelles, maisons sport santé ;
- recommande que des conditions soient imposées aux professionnels de santé, bénéficiant des soutiens financiers, par les acteurs publics ;
- demande à être partie prenante des assises de la santé des jeunes qui devraient permettre de dresser un état des lieux avec les jeunes, les associations et les acteurs de la santé ;
- s'interroge sur le maintien des aides régionales aux associations sportives favorisant le sport pour tous ;
- déplore que le tourisme soit séparé de la culture et que la création soit uniquement abordée sous l'angle du numérique ;
- regrette une véritable régression dans les ambitions en faveur de la culture qui est réduite à portion congrue ;
- souscrit à la priorité du Conseil régional sur la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- s'inquiète particulièrement de l'absence de description du projet interreligieux et demande des précisions sur ce sujet ;

- préconise que la Région, qui accompagne le développement des EnR (éolien, solaire, méthanisation), réalise un état des lieux, sous la forme d'une cartographie, des zones vulnérables au titre de la biodiversité et de la préservation de l'eau, deux compétences régionales ;
- préconise de mieux faire connaître le réseau des conseillers info-énergie et la société d'économie mixte OKTAVE auprès des maires, des intercommunalités, des associations de consommateurs, des syndicats de copropriété et des propriétaires ;
- préconise de prioriser la plantation de haies sur les secteurs où les paysages ont été les plus transformés ;
- réitère et insiste sur sa demande d'évaluations qualitatives à la fois sur les formations et le suivi des stagiaires afin d'en mesurer les impacts ;
- souligne, à nouveau, qu'il est incontournable de revoir à la fois les conditions de travail et la rémunération de certains métiers en tension dont ceux du sanitaire et du social ;
- préconise que la Région s'appuie sur l'ESRI et contribue au développement de ce secteur ;
- demande la transmission d'un bilan des opérations déjà menées, dans le cadre des objectifs de Bâtiments Basse Consommation (BBC) d'ici 2050, et du plan de programmation des opérations futures avec des objectifs intermédiaires évaluables ;
- préconise la réalisation d'un inventaire des potentiels hébergements disponibles avec un regard croisé sur les collèges. La question des étudiants en BTS dans les lycées ne doit pas être écartée ;
- réitère sa demande de transmission et de présentation d'un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages ...) et qualitatif ;
- souhaite qu'une évaluation de l'outil Grand Est-Europe soit effectuée le moment venu, afin d'en estimer la plus-value réelle ;
- alerte, d'une part, sur la méconnaissance des modalités d'accès aux fonds européens et, d'autre part, sur la complexité liée à l'utilisation et à la justification des financements européens (fonds structurels), notamment pour les petites entreprises ;
- estime que la transition numérique, qui n'est pas la solution unique, ne doit pas primer sur les autres transitions et être conduit avec discernement ;
- souhaiterait des précisions sur la relation entre les politiques culturelles et touristiques (SEM « tourisme et culture ») ;
- s'interroge sur la mise en cohérence entre la stratégie en faveur de la bioéconomie, qui soutient les biocarburants, et l'accompagnement dans la transition de l'industrie automobile vers l'électrique ;
- souhaiterait que les efforts soient aussi dirigés vers les filières à plus forte intensité technologique (bioéconomie, biotechnologies) ;
- réclame une étude prospective sur les potentielles économies liées au changement d'opérateur à venir en lien avec les nouveaux entrants ;

- souhaite que la question du mode de propulsion soit intégrée dans la réflexion sur les investissements en faveur du matériel roulant, sans oublier les modalités de production de l'énergie ;
- demande d'intégrer le projet de la gare d'interconnexion en Lorraine, qui n'a, ni été acté ni annoncé, dans les OB comme un projet structurant en région Grand Est ;
- demande donc au Conseil régional de définir des indicateurs qui permettent une analyse à la fois économique mais aussi sociale et environnementale ;
- préconise au Conseil régional de toujours mettre en perspective les orientations stratégiques prises dans le cadre des OB avec celles figurant dans les différents schémas régionaux.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DES MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT votera l'avis sur les orientations budgétaires.

Elle souhaite toutefois apporter des précisions dans la partie cohésion sociale concernant le paragraphe sur la santé.

Il est essentiel d'accentuer les liens entre médecine de ville et médecine hospitalière (public/privé) pour permettre une meilleure articulation de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.

Les évolutions technologiques en matière de santé ne doivent pas constituer un moyen de substitution des professionnels de santé en nombre insuffisant (toutes catégories confondues).

L'humain doit rester au cœur de la prise en charge des usagers (patients, résidents, familles, etc).

Concernant la fidélisation des professionnels, pour y parvenir, il est nécessaire de :

- Revaloriser profondément leur rémunération,
- Améliorer leurs conditions de travail,
- Augmenter les effectifs dans toutes les structures sanitaires et médico-sociales pour répondre aux besoins de la population de la région,
- Leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT,
Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL,
Pascal MARLIER, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (FNE, FNAUT, LPO, CEN, FFCAM), D'ÉDUCATION À LA NATURE, À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'avis du CESER souligne le fait que le Conseil Régional s'engage dans une démarche de « Budget vert » et ce notamment en initiant une démarche d'évaluation « climat » de ses dépenses. Il conviendrait que cette évaluation ne prenne pas seulement en compte les émissions de GES directes ou indirectes liées aux consommations énergétiques (Scope 1 et 2), mais qu'elle estime aussi les autres émissions indirectes (Scope 3) engendrées par la dépense.

Nous notons que d'autres Régions (Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Réunion) ont déjà mis en œuvre un outil, co-construit avec l'ADEME, visant à piloter leur stratégie et politique climatique.

Dans son avis, le CESER exprime le souhait de l'élargissement rapide de cette démarche à la biodiversité et la gestion de la ressource en eau. Nous soutenons cette demande.

Le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont deux des principaux défis de ce siècle. Ils sont intimement liés. Si les enjeux liés au climat sont enfin bien identifiés, à défaut de toujours être bien pris en compte, ceux liés à la biodiversité sont trop souvent purement et simplement méconnus.

Dans l'exposé du contexte économique, financier et environnemental, il est indiqué que la transition énergétique (qui n'est qu'un des volets de l'indispensable transition écologique) est un processus coûteux et complexe. Néanmoins le texte évoque le gain financier global à s'engager dans cette voie.

Selon un rapport récent de Swiss Re (deuxième entreprise mondiale de réassurance) « 55 % du PIB mondial dépend d'une biodiversité en bonne santé »¹. Pour la France, « ce sont près de 80% des emplois français qui sont concernés par la biodiversité et qui subiraient les impacts d'une dégradation irréversible des écosystèmes »². Pour appuyer le lien entre biodiversité et climat, rappelons que 60 % des émissions humaines de carbone sont séquestrés par les milieux naturels terrestres et marins.

Donc oui, il est important et urgent que la Région mette en place un « Budget vert » mais pas seulement centré sur le climat.

Nous voterons l'avis.

Andrée BUCHMANN, Louis BLAISE, Isabelle CATALAN, Etienne CLEMENT, Frédéric DECK, Bruno FAUVEL, André LOTT, Yves MULLER, Muriel PETERS, Alexandra PINATON, Alain SALVI, Michèle TRÉMOLIÈRES, Bruno ULRICH

¹ <https://tribune-assurance.optionfinance.fr/lessentiel/la-moindre-biodiversite-menace-la-richesse-des-nations.html>

² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DELANNOY_BIODIV_Rapport_Final_20161117.pdf



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



www.ceser-grandest.fr



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00